Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 2

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tuteurs, un encouragement précieux. Quant à M. le directeur Schaller, il vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance du corps enseignant. Sans son précieux concours nous ne savons trop ce que serait devenu notre pauvre Association.

La Commission de l'association cantonale des instituteurs ne s'est pas laissée décourager par son échec en Grand-Conseil. Réunie de nouveau le 24 de ce mois, elle a décidé de faire de nouvelles instances pour recommander à Messieurs les Députés les propositions formulées par elle en date du 11 novembre. Elle a décidé aussi de prier Messieurs les Députés, dans le cas où le remboursement des versements aux sociétaires qui quittent l'enseignement ne sont pas admis, d'introduire dans le projet de loi une disposition qui permettrait à ces sociétaires de continuer leurs versements pour arriver à la demi-pension s'il ont déjà un nombre d'années d'enseignement convenable (12 ou 15 par exemple). Espérons que cette nouvelle démarche sera couronnée de succès. C'est notre plus vif espoir.

A. Collaud, instituteur.

CORRESPONDANCE

Estavayer, le 15 décembre 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Les instituteurs des communes de la rive gauche de la Broye ont eu hier, sous la présidence de M. l'inspecteur Gapany, leur conférence d'automne au bâtiment des écoles des garçons d'Estavayer.

M. l'inspecteur a ouvert la séance par quelques paroles pleines de sympathie et d'encouragement pour le corps enseignant. Il a ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. le préfet du district, convoqué en session extraordinaire du Grand Conseil, exprime ses regrets de ne pouvoir, comme d'habitude, prendre part à notre réunion.

La question à l'ordre du jour était celle-ci : Quels sont les moyens par lesquels l'instituteur peut obtenir la discipline et provoquer l'émulation dans son école ?

Un excellent rapport (1) sur cette question est lu à l'assemblée par M. Renevey à Fétigny.

Comme nous ne pouvons résumer ici ce travail, nous nous contenterons de le mentionner en ajoutant que les instituteurs ont été unanimes à rendre hommage au tact et à l'intelligence déployés par le rapporteur dans l'accomplissement de sa tâche.

Une discussion vive et animée s'engage sur les conclusions du travail qui vient d'être communiqué. Nous la résumons en quelques mots : La discipline et l'émulation sont les bases essentielles de toute bonne école. L'instituteur qui veut obtenir la discipline dans sa classe doit être lui-même un modèle d'ordre, de discipline et de ponctualité ; il faut qu'il ait une conduite édifiante, qu'il accomplisse ses devoirs civils et religieux ;

il doit être impartial, c'est-à-dire qu'il doit récompenser les élèves qui le méritent et être d'une fermeté inébranlable à l'égard de ceux dont la culpabilité est reconnue. Il faut surtout qu'il aime ses élèves et qu'il acquière leur affection.

Il stimulera leur zèle au moyen de notes, des compositions, de témoignages mensuels, et du tableau d'honneur, etc. Il évitera surtout d'éveiller dans ses élèves l'orgueil, l'esprit de rivalité, et s'attachera particulièrement à leur inspirer le goût et l'amour de l'étude par un enseignement gradué et bien préparé.

La discussion se porte ensuite sur la question suivante : Quels sont les moyens par lesquels on pourrait habituer les élèves de nos écoles à la politesse et aux bonnes manières. Les instituteurs décident de faire dans ce but l'acquisition du *Manuel de civilité primaire* par J. B. J. de Chantal (2) et d'en faire lire de temps en temps quelques passages à l'école.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, M. l'inspecteur met à l'étude pour la prochaine réunion celles qu'a proposées le Comité de l'Association pour la réunion générale de Bulle.

La Conférence terminée, un modeste banquet réunissait pour quelques instants encore les instituteurs broyards, puis chacun reprenait le chemin de ses foyers pour y continuer, avec une nouvelle ardeur, ses humbles et importantes fonctions.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes plus respectueuses salutations. M.

CHRONIQUE

ZURICH. — La librairie Orell Füssli et Cie vient de publier la première livraison d'une revue pédagogique allemande intitulée : *Die Praxis der schweizerischen Volks-und-Mittelschule. Beiträge für spezielle Methoden und Archiv für Unterrichtsmaterial. Von Bühlmann.* (La pratique de l'école primaire et secondaire suisse). 4 fascicules par an de 4 à 5 feuilles chacun. Prix 5 fr.

Résumer le fruit des expériences et des observations des hommes d'école et établir en même temps un échange de vues entre eux, tel est le but que se sont proposé les fondateurs de cette nouvelle revue. Les questions de méthodes, de lois et de matériel d'école seront traités en dehors de toute préoccupation religieuse, politique ou systématique. Ce que la nouvelle revue désire, c'est la lumière dans la vérité, c'est le progrès de l'instruction, c'est le labeur fraternel et commun de tous les hommes d'école qui sont disposés à travailler à ce noble but.

(1) Voir plus haut.
(2) En vente chez M. Lambelly libraire, à Estavayer.